

Fiche-action du plan de développement de l'agroforesterie

Axe 4

Améliorer la valorisation économique des productions de l'agroforesterie de manière durable

4.3. Mettre en place des plans de gestion durable des systèmes agroforestiers et promouvoir la reconnaissance « bois agroforestier géré durablement »

L'APCA et les associations d'agroforesterie ont déjà largement contribué à la réflexion sur ce sujet, au moment où se développent des projets d'utilisation de bois comme source d'énergie. Sous le pilotage des professionnels et des associations, le groupe de travail déjà actif sera donc poursuivi afin de proposer des solutions opérationnelles. La reconnaissance d'une « gestion durable » devra pouvoir prendre une forme adaptée aux différents objectifs et acteurs.

Etat des lieux :

Aujourd'hui, le bois issu du bocage, de la haie, de l'agroforesterie... ne peut afficher sa durabilité et sa gestion durable de l'amont à l'aval que par, au mieux, des chartes de bonnes pratiques. Or ces chartes ne garantissent rien de plus qu'une intention de gestion durable de la haie puisque aucun contrôle n'est effectué. Les gestionnaires d'arbres hors forêt n'ont aujourd'hui aucun outil permettant de garantir cette gestion durable de l'amont à l'aval de la filière ; il leur est par conséquent, et de plus en plus régulièrement, impossible de répondre aux appels d'offre des collectivités pour leur approvisionnement en bois local.

Et pourtant, ce bois « agricole » est présent sur près de 600 000 km en France et représente en volume moyen 93m³/km soit près de 65 millions de m³ (Source : Solagro). Pour le seul exemple de la Basse-Normandie, l'arbre hors forêt représente un volume sur pied de 22,8 millions de m³ soit 20 % du volume de bois de la région. Il s'agit de bois local, pour lequel on peut avoir une présomption de gestion durable et qui pourtant est aujourd'hui non certifiable.

Pilotage : MAAF/BCCB

Pilotes opérationnels et personnes référentes : APCA (Yousri Hannachi), Afac-Agroforesteries (Paule Pointereau)

Partenaire(s) et personne(s) référente(s) :

- Représentants de l'administration : plusieurs bureaux du MAAF
- Représentants des producteurs : JA, FNSEA, Coordination rurale, Confédération paysanne, AFAF
- Représentants du monde des usagers : FNE, ANPP (Pôles d'équilibres territoriaux et Pays), ADEME, FPNRF
- Représentants des transformateurs : SCIC, CUMA, représentants des ETA / ETF

Modalités de mise en œuvre : poursuite et élargissement de GT existants, 3 chantiers à mener en parallèle

A - Le plan d'aménagement et de gestion durable (Pilote APCA, co-pilote Afac-Agroforesteries)

- Objectif : simplifier la vie des agriculteurs face à la prise en compte de tous les intérêts de la haie, proposer une démarche globale de prise en compte et de gestion des éléments arborés avec dimension d'amélioration sur la durée.
- Spécificités : document opposable – permettre de ne pas se trouver en porte-à-faux, prise en compte toutes les spécificités de la haie (yc « mille-feuille réglementaire »)

- Méthode de travail : un premier document martyr de cadrage a été proposé par le réseau des Chambres d'agriculture. Il est proposé à l'AFAC-A, puis sera partagé avec une liste de personnes cibles (identifiées dans la section « partenaires et personnes référentes »).
- *Risque : tomber dans l'élaboration d'un outil réglementaire qui induirait deux conséquences : (1) la création d'un outil minimaliste et (2) la création d'un outil obligatoire, ce qui n'est pas l'objectif.*

B - La certification de la gestion durable (cadre et règles de la certification) [A] et certification du produit [B] (Pilote Afac-Agroforesteries, co-pilote APCA)

- Contexte : Il y a une défiance sur le territoire, de nombreux décideurs ne font pas confiance aux opérateurs de territoire pour gérer le bocage. Il n'y a pas de CDC reconnu pour cette certification.
- Objectif : Définir et fixer les points de contrôle sur la partie « exploitation & commercialisation » / évaluer de la réalisation des PAGD / assurer la promotion d'un produit avec des qualités intrinsèques et des garanties
- Spécificités : cette certification devra être reconnue, pour les haies, par les autorités compétentes comme équivalente aux certifications PEFC / FSC en forêt.
- Méthode de travail : à partir du travail mené en Bretagne sur des indicateurs et des groupes d'indicateurs de gestion durable, un travail de réflexion du même type sera engagé auprès de groupes d'agriculteurs pré-identifiés. Méthodes, cahier des charges, indicateurs et chaîne de contrôle devront être récoltés dans cette première phase de mobilisation. Un travail de mise en commun de ces indicateurs sera réalisé dans un second temps, d'abord au niveau régional, puis au niveau national (échange de savoir et de méthodes). Un socle commun national pourra alors être défini.
- Risque : méthodologie longue à mettre en place. Attention à bien faire la différence entre cahier des charges et critères de durabilité (= points de contrôle)

C - Mener une réflexion sur la stratégie d'impact sur les décideurs

- Objectif : Assurer une bonne compréhension des enjeux et une cohérence d'action entre les parties prenantes du sujet : MAAF, MEDDE, ADEME, ARF ...
- Spécificités : action politique. A mener avec pédagogie auprès de ses destinataires.
- Méthode de travail : Communication en comité de pilotage « PNA-AF »
- Risque : cette action est une action centrale du dispositif. Sans celle-ci le reste des actions menées pourrait devenir inutile...

Dispositifs, outils et documents de référence : cf. travaux existants

Éléments contribuant au financement : RRAF

Indicateurs : validation finale d'outil(s) de certification

Volet outre-mer (si opportun) : non, sauf si opportunité spécifique (bois tropicaux)

Etat d'avancement au 31/05/2016 : travaux en cours, les deux premiers chantiers ont démarré

Echéance : travaux à mener en 2016-17 maxi.